

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 7 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	32

Objet de la délibération
FINANCES Contribution Action 2022
Référence
9_20220702_7.6.2

Date de la convocation
01/02/2022

Date d'affichage
11/02/2022

L'année deux mille vingt-deux, le sept février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, DECLÉ, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, Mme PINON, DEBART, BOCQUILLON, DOVERGNE, Mme THIEBAUT, GAILLARD, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSÉS, BOHIN, MAGNIER, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à M. DECLÉ
Mme VERRIER a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. RENAUX a donné pouvoir à M. RIFFLART,
M. OURDOUILLÉ a donné pouvoir à Mme FOURÉ
M. CAPELLE a donné pouvoir à M. DOVERGNE
M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. GAILLARD
M. STOTER a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS
Mme DE WAZIERS a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS
M. DURIEUX a donné pouvoir à M. MAGNIER
M. DINOQUARD a donné pouvoir à M. BABAUT

Excusés, absents : M. SAVREUX, FOUCAULT, GEST, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, DUFOUR, VANDEPITTE, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, SUIN, Mme A. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, LENGLET, NOBLESSE, PETIT, Mme HIVER

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLÉ

Après adoption du budget 2022, les crédits ouverts au chapitre 74 « Dotations et participations » se décomposent de la manière suivante :

Article 7488 Autres attributions et participations – Contributions dites « Actions »

EPCI	PFIA 2021	PFIA Répartition en % PM	Actions 2022	Doc tourisme	Part Action 2022
CAAM	205 173 605	0,595	165 438,00 €	18 435,51 €	183 873,51 €
CCALN	13 630 331	0,040	37 950,75 €	1 224,73 €	39 175,48 €
CCGR	23 273 716	0,067	42 495,75 €	2 091,22 €	44 586,97 €
CCPC	23 053 535	0,067	42 723,00 €	2 071,43 €	44 794,43 €
CCTNP	18 998 218	0,055	41 814,00 €	1 707,05 €	43 521,05 €
CCVdeS	17 541 492	0,051	39 541,50 €	1 576,16 €	41 117,66 €
CCN&S	17 813 539	0,052	40 450,50 €	1 600,60 €	42 051,10 €
CC2SO	25 522 727	0,074	44 086,50 €	2 293,30 €	46 379,80 €
Total	345 007 163	1	454 500,00 €	31 000,00 €	485 500,00 €

Il convient de financer au titre des actions à hauteur 485 500 €. Comme décidé lors du Débat d’Orientation Budgétaire, le financement des Actions se fera, en 2022 à l’identique par rapport au prévisionnel 2021.

Les contributions dites « Actions » feront l’objet d’un appel à cotisation en juin 2022.

Il est demandé au Comité Syndical de délibérer sur les contributions détaillées ci-dessus.

Le Comité syndical,
Entendu l’exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l’unanimité

- Valide le versement, par les E.P.C.I., des contributions Actions 2022 selon les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- Valide que le versement s’effectuera en juin 2022.
- Inscrit la recette au B.P. 2022 – Chapitre 74 Art. 7488.

Fait et délibéré le 7 février 2022
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART